

Tourisme : l'exemple d'Amiens

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1252

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'exemple d'Amiens

(jg) Entre Paris et le Nord flamand fort en gueule, en bière et en beffrois, la Picardie est une non-région, une terre de saules et de vallonements incertains, de guerres et de cheminées en brique. La plus vaste cathédrale gothique du monde est à Amiens, de quoi justifier tout de même une petite visite.

Première surprise: l'extrême gentillesse de l'accueil à l'Office du tourisme de la gare. Des petits dépliants thématiques proposent différents parcours pédestres: l'itinéraire Jules Verne – l'écrivain vécut trente ans à Amiens – ou le plan des *hortillonages*, un labyrinthe de canaux en bord de Somme, bordés de serres de maraîchers et de cabanons (les Picards n'utilisent sûrement pas ce mot...).

Gentillesse

Près de l'immense cathédrale, pataude dehors, toute de légèreté dedans – mais comment faisaient-ils? – un faux-vieux quartier assez bien retapé et un bistrot où ce jeune couple d'Amiénois est visiblement ravi de recevoir les premiers touristes de l'année en ce samedi de Pâques un peu frisquet. Plaisir de recevoir deux mots d'explication sur le faux-vieux quartier, de se faire offrir l'apéritif, puis de recevoir en partant, allez savoir pourquoi, un sac de deux kilos de pommes de terre...

Bon, quel intérêt de raconter tout cela, si ce n'est que l'inévitable comparaison entre l'accueil de la peu touristique ville d'Amiens et la réception des visiteurs dans les sites si célèbres de notre Helvétie n'est pas à l'avantage de ces derniers. Donc la hausse du franc suisse, la TVA et toutes les plaintes sur la baisse du nombre des touristes étrangers dans notre beau pays, tout cela est très vrai, mais quelles sont les leçons reçues à Amiens?

Tout d'abord ceci: le touriste est en contact dans les restaurants, les hôtels et les magasins avec des autochtones qui ont visiblement à cœur de présenter une bonne image de leur ville. Le voyageur en Suisse peut, en poussant les choses à l'extrême, passer deux ou trois jours dans notre pays sans rencontrer d'indigènes (nous y incluons les immigrés de la seconde génération). La compétence et l'amabilité, souvent grandes, des serveurs, réceptionnistes et autres caissières n'est pas ici en cause. Il ne s'agit pas de xénophobie.

Revaloriser chez nous les professions du tourisme

Mais il y manquera l'esprit du lieu, si bien incarné par les Picards d'Amiens. Le visiteur en Suisse ressentira une espèce d'irréalité cosmopolite qui fait certes partie de notre pays, mais qui ne le retiendra pas. Les professions

du tourisme, dévalorisées et mal payées, n'attirent pas les jeunes Suisses. Qu'y faire? Honnêtement, nous n'en savons rien.

Retenons aussi quelques astuces sympathiques. Les dépliants thématiques existent chez nous ici ou là. Les apéritifs offerts par les restaurants aussi. D'ailleurs, il n'est pas vraiment offert. On se doute qu'il est inclus dans les prix inscrits sur la carte, mais la surprise est là; et l'on se souvient d'Amiens... Une bonne astuce de l'Office du tourisme est d'avoir ouvert une petite annexe face à la cathédrale et l'on trouve des plans et les fameux dépliants dans tous les lieux à visiter.

Les yeux fixés sur le congressiste à faire venir d'Asie, nos milieux touristiques oublient peut-être les mesures toutes simples qui pourraient donner peu à peu envie aux gens de Lyon, de Munich ou de Stuttgart de venir passer une fin de semaine chez nous. Bien sûr, ça ne suffit pas, mais on pourrait commencer par là, non? ■

**L'esprit du lieu,
incarné par les
Picards
d'Amiens**

ÉTRANGERS À NEUCHÂTEL

Reconnaissance

(vb) Une petite brève de quelques lignes dans la presse nous apprenait fin mars que le canton de Neuchâtel avait fait un pas de plus vers l'intégration des étrangers en acceptant que ces derniers siègent aux tribunaux de prud'hommes. Dans ce canton où les étrangers ont le droit de vote (mais non d'éligibilité) sur le plan communal depuis 1849, le Grand Conseil a donc entériné la proposition du Conseil d'Etat. Seront admis à siéger les étrangers bénéficiant d'un permis d'établissement, domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins et ayant l'exercice des droits civils.

Sur le plan pragmatique, l'évolution du nombre de litiges liés au travail ayant fortement augmenté, un problème de recrutement des prud'hommes se posait. Quoi de plus logique que d'associer les étrangers, employés et employeurs, lorsque plus du tiers des actifs, en moyenne (et beaucoup plus dans certaines branches), sont étrangers dans ce canton?

Les méfiants se sont faits clouer le bec avec une belle unanimité (89 contre 3). Les trois oppositions portaient sur la crainte des juges étrangers, vieille peur de la droite, sur la légitimité des décisions ainsi appliquées, sur le fait de savoir si c'était bien le bon moment. La partie ne semblait pas gagnée d'avance; on avait encore à l'esprit le résultat négatif de 1990 où, dans ce même canton, on avait refusé (mais de justesse) le droit d'éligibilité dans les législatifs communaux.